

CERTIPHYTO

Opérateur - Décideur en entreprise soumise ou non soumise à agrément - Conseil
en exploitations agricoles, collectivités,
entreprises du paysage, instituts techniques

Primo Certificat
Renouvellement



Titres à Finalité Professionnelle délivrés par le **MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE**
et inscrits au RS sous les n° RS5653 (Opérateur), RS5655 (Décideur) et RS5656 (Conseil) jusqu'au 31/12/2026.

Public concerné nombre

Toute personne professionnelle souhaitant utiliser des produits phytosanitaires. Groupes de 4 à 15 personnes.

Prérequis Modalités et délai d'accès

Primo Certificat : être salarié ou chef d'entreprise d'une entreprise ayant besoin d'utiliser des produits phytosanitaires.

Renouvellement : Ne pas avoir dépasser la date de fin de validité de plus de 4 ans.

Présentation générale (problématique, Intérêt)

Ce certificat permet de former et de qualifier des personnes pour l'utilisation, l'achat, le conseil de produits phytosanitaires.

Le certificat individuel pour l'activité « utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques », mentionné dans le Plan Ecophyto 2, d'une durée de validité de 5 ans, est un document national délivré à des personnes physiques qui :

- Atteste de connaissances pour encadrer, appliquer des produits phytopharmaceutiques durant l'exercice d'une activité professionnelle

- Permet à son titulaire de réaliser des opérations en lien avec les produits phytosanitaires pour lesquels le certificat a été établi dans les conditions définies par le décret n° 2011-1325 du 18 octobre 2011, modifié par le décret 2016-1125 du 11 août 2016.

L'arrêté du 29 août 2016 paru au JORF n°0211 du 10 septembre 2016 définit les modalités d'obtention du certificat individuel notamment dans la catégorie « décideur en entreprise non soumise à agrément ». Plusieurs voies d'attribution du certificat sont possibles, dont celle de la formation et celle de la réussite d'un test après avoir fait de la FOAD.

Objectifs

Obtenir le certificat d'utilisation ou conseil d'utilisation des produits phytosanitaires.

Les actions de formation ont comme objectifs pour les participants d'acquérir ou consolider, en lien avec l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, leurs connaissances en matière :

- De réglementation et sécurité environnementale
- De prévention des risques pour la santé et sécurité pour les applicateurs et les espaces ouverts au public,
- De réduction de l'usage des produits phytopharmaceutiques et méthodes alternatives.

Les connaissances des participants sont vérifiées en fin de formation par QCM de 30 questions .

Les programmes, durées et modalités de formation sont définis précisément par l'arrêté (et ses annexes) du 29 août 2016 portant création et fixant les modalités d'obtention du certificat individuel et la note de service DGER/SDPFE/2016-731

Contenu de la formation

- THEMATIQUE 1 : réglementation et sécurité environnementale
- THEMATIQUE 2 : prévention des risques pour la santé et sécurité pour les applicateurs et les espaces ouverts au public
- THEMATIQUE 3 : réduction de l'usage des produits phytopharmaceutiques et méthodes alternatives
- TEST QCM pour un primo certificat
- Accompagnement pour la demande de certificat en ligne sur le site service-public.fr

Modalités pédagogiques

Formation en présentiel :

Contenus théoriques et études de cas pratiques à la MFR + test QCM pour les Primo certificats

Formation en FOAD (à distance) et test en présentiel :

Accès à une plateforme de formation à distance avec contenus théoriques, vidéos et tests blancs.

Test QCM (30 questions) en présentiel à la MFR (2h)

Durée

Formation en présentiel : Opérateur / Décideur Soumis à Agrément / Décideur Non Soumis à Agrément

- Primo : 2 jours (14h)
- Renouvellement : 1 jour (7h)

Formation en FOAD + test en présentiel pour Primo et Renouvellement (2h)

Dates

Voir planning FC Agri

Lieux

MFR de Thiviers – La Filolie 24800 THIVIERS

Statut

Demandeur d'emploi, salarié, chef d'entreprise, agent de collectivité

Coût par participant

| | formation en présentiel + tests | FOAD + test pour Primo |
|---|--|-------------------------------|
| Primo Décideur NSA 2 jours | 224 € | 150 € |
| Primo Opérateur 2 jours | 224 € | 150 € |
| Primo Décideur SA (ETA et entreprises presta) 3 jours | 336 € | 150 € |
| Primo Conseil 4 jours | 448 € | 200 € |
| Renouvellement 1 jour | 112 € | 150 € |

► Financements possible via VIVEA, OCAPIAT ou autre OPCO ou le CPF

Restauration

Repas complet proposé à 12 €

Responsable de l'action, contact

Maison Familiale Rurale du Périgord Vert / 24800 THIVIERS

tel. 05 53 55 15 22 / e-mail : mfr.thiviers@mfr.asso.fr

Laura BAILLARD, coordinatrice (07.57.48.78.39 / laura.baillard@mfr.asso.fr)

Formateurs, animateurs et intervenants

- Laura BAILLARD, monitrice à la MFR, ingénieure en agriculture et expérience professionnelle
- Jérôme LAGARDE, moniteur à la MFR, BTS agricole et expérience professionnelle
- Servan LEGEROT, moniteur à la MFR, BPREA et expérience professionnelle

Suivi de l'action

Émargement par les formateurs, et les participants.

Évaluation de l'action

Le certificat est obtenu par une vérification des connaissances par thématiques, comprenant 20 à 30 questions (selon spécialité) portant sur le programme de formation du certificat. Pour valider la vérification des connaissances, 12 à 25 réponses justes sont attendues selon la spécialité.

Une enquête de satisfaction est envoyée à chaque participant à la fin de la formation ou du test.

